



LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 12 AOUT.

Hier est arrivé en cette ville, à l'Hôtel de Russie, S. A. R. le duc Alexandre de Wurtemberg et sa suite.

Dans la séance du 9 août de la diète suisse, a eu lieu la discussion suivante :

Vaud lit son instruction tendant à ce « qu'il soit défendu à tout militaire au service de la confédération de porter des signes ou décorations qui rappelleraient des souvenirs de guerre civile intérieure. » Le député ne veut pas qu'on proscrive toute espèce de décoration ; on n'a pas le droit d'empêcher un militaire qui a recueilli la récompense des braves sur un champ de bataille étranger, d'en porter les signes, mais il en est autrement de décorations provenant de luttes intestines, et rappelant des faits irritants et douloureux. Il faut éviter soigneusement ce qui pourrait énerver la discipline ou amener des troubles dans l'armée.

Neufchâtel dit qu'on est injuste en envisageant la médaille de son état comme perpétuant le souvenir d'une victoire sur la liberté. Jamais elle n'a été considérée de la sorte à Neufchâtel ; jamais il n'a été question de la faire envisager comme l'insigne d'un parti ; ce n'a été que l'acte de la reconnaissance du souverain envers les soldats fidèles à l'honneur et à la patrie. Au camp de Thounne on l'a envisagée sous ce point de vue, et l'esprit qui y a régné était bien meilleur que celui qui domine dans cette assemblée.

Genève relève avec force ces dernières expressions, en faisant voir que la discussion a été au contraire pleine de convenance. Le résultat de la votation donne treize voix et demie en faveur de la proposition de Vaud (une voix de plus que la majorité absolue), de sorte que Neufchâtel devra faire déposer la médaille à ses milices quand celles-ci seront appelées au service fédéral. Cette décision a atterré M. de Chambrier, qui va, à ce qu'on assure, recourir à l'intervention du ministre prussien en Suisse.

La Gazette d'Augsbourg donne des nouvelles de Naples des 29 juillet et 1er août. Du 26 au 27, il n'y avait eu que 65 décès à Naples. A Palerme le nombre des décès était réduit à 65 par jour. Mais le choléra se prolonge à Catania et à Syracuse où on a massacrés plusieurs employés et l'intendant de la province.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 14 AOUT.

Le marquis de Westminster vient d'acheter à Londres, pour en faire présent à la marquise son épouse, le jour anniversaire de sa naissance, le diamant le Nassuk, de la fameuse parure de boucles d'oreilles offerte par le Nabab d'Arcot à la Reine Charlotte, et du superbe collier en brillants qui avaient été vendus dernièrement aux enchères.

Les élections sont maintenant terminées en Angleterre et en Ecosse. Voici le résultat que nous trouvons :

Angleterre : comtés, réformistes 50, Tories 109 ; cités et villes, réformistes 190, Tories 151. Ecosse : comtés, réformistes 12, Tories 18, cités etc., réformistes 22, Tories 1. Total, 274 réformistes, 279 Tories. Majorité en faveur des Tories 5.

Les cités et villes d'Irlande ont élu 30 réformistes et 11 Tories, en adoptant ces chiffres comme base de calcul, il y aurait une majorité de 14 membres réformistes. Les comtés d'Irlande ont déjà élu 44 membres dont 28 réformistes et 16 Tories. Il en résulte que les réformistes ont déjà une majorité de 26 membres. Il reste 20 membres à élire en Irlande. Le Dublin Evening Post prétend que ce seront tous réformistes. Il y aurait, à ce compte, dans la chambre des communes 348 réformistes et 310 Tories, donc une majorité réformistes de 38 membres. (Globe.)

Parités.

QUELQUES ACTRICES DEVENUES GRANDES DAMES.

Nous ayons publié, ces jours derniers, une notice biographique sur la célèbre miss Mellon, morte récemment duchesse de Saint-Albans.

Comme complément de cette notice, nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de retrouver ici la nomenclature, à peu près complète de toutes les comédiennes parvenues à une haute fortune, soit dans la noblesse, soit dans la finance.

Sans vouloir nous astreindre à un ordre chronologique, nous mettrons cependant en tête de notre liste, l'impératrice Théodora, qui jouait la comédie avant d'être la femme de l'empereur Justinien. Après quoi, nous allons citer des noms modernes pour la plupart :

Au premier rang de ces femmes qui ont joué un beau rôle sur deux scènes si différentes, le grand monde et les coulisses, il faut placer la célèbre Polly, miss Fenton, qui épousa le duc de Bolton, et devint par conséquent duchesse.

Puis viennent :
Mlle Sontag, comtesse de Rossi ;
La signora Sala, comtesse de Fuentes ;
Mlle Leclère, baronne de la Ferté ;
Mlle Naldi, comtesse de Sparre ;
Mlle Wenzelle, comtesse Orloff ;
Mlle Lesueur, comtesse de Vangobelschroy ;
Miss Farren, comtesse de Derby ;

— On écrit de Brighton, en date de vendredi dernier :

Le duc de Nemours, fils du roi des Français et sa suite, ont débarqué à Chain Pier et ont pris des appartements à l'Hôtel d'Albion. Le duc s'est rendu à cheval aux courses à 1 heure, et est revenu entre 2 et 3 heures. Cet après-midi il a fait une promenade à cheval autour de la ville, et, après avoir dîné au susdit hôtel, il est parti ce soir pour l'abbaye de Balte. De là il se rend à Hastings, où il s'embarque de nouveau.

— On lit dans le Globe du 15 août :

« Par une singulière chance de guerre, une correspondance entre trois grandes puissances du Nord et don Carlos, a été interceptée. Cette correspondance jette quelque lumière sur les moyens que ce prince a eus jusqu'à ce jour pour soutenir ses prétentions au trône d'Espagne contre les efforts de la quadruple alliance pour l'éloigner du royaume. Par ces lettres, dont l'une est de la propre main d'un des souverains, il paraît que chacune des parties s'était engagée à fournir à don Carlos 40,000 liv. st. par mois, pendant six mois, dont 5 ont déjà été payés, et le 6^e doit échoir en septembre prochain. Cette correspondance nous apprend aussi qu'il y aura cette automne, une réunion des souverains d'Allemagne, afin de s'occuper exclusivement des affaires d'Espagne. »

— On écrit de Lisbonne, le 8 août :

Le vicomte de Sa da Bandeira investit toujours Valence, sans aucun résultat ni d'un côté ni de l'autre. Le bruit courait que la charte avait été proclamée à Oporto ; mais d'après le courrier arrivé hier de cette ville, cette nouvelle est inexacte. Les Portugais attendent bientôt la naissance d'un héritier du trône et l'on fait de grands préparatifs pour les réjouissances publiques, qui auront lieu à cette occasion. La chambre municipale a ordonné une illumination générale pendant trois jours, et des salves d'artillerie de tous les forts et de tous les bâtiments de guerre. Cet heureux événement est attendu avec sollicitude pour le 20 du courant.

Le gouvernement a été autorisé à émettre des billets de l'échiquier, au bureau de la trésorerie, à 12, 24, 36 et 48 mois de date, jusqu'à concurrence de 500,000 livres sterling, à l'effet de racheter les obligations anticipées sur le revenu public. Ils porteront intérêt de 6 p. c. par an, et cette conversion n'est que facultative, mais ceux qui voudront opérer cette conversion dans le mois qui suivra la date de la présente loi (2 août 1837), seront inscrits à un intérêt de 7 1/2 p. c.

FRANCE. — PARIS, LE 15 AOUT.

Un grand nombre de fleurs et de couronnes d'immortelles ont été déposées ce matin au pied de la colonne de la place Vendôme, à l'occasion de la St-Napoléon.

Les réparations de l'église de St Germain l'Auxerrois avancent peu à peu. Le maître-autel et la chapelle de la Ste-Vierge ont été restaurés.

— On se rappelle qu'à la fin de la session dernière M. Molé a annoncé lorsque l'on a fait rapport de la pétition des anciens colons de St. Domingue, que le ministère ne perdait pas cette affaire de vue. Il paraît qu'en effet l'on s'en occupe depuis 3 semaines, et qu'un consul va réellement être envoyé à Port au Prince. Mais ce consul qui est déjà désigné a déclaré lui-même qu'il craignait bien que sa mission ne fut totalement infructueuse attendu que le gouvernement d'Haïti est hors d'état de payer.

— Un journal hebdomadaire, la Chronique de Paris, publie la nouvelle suivante, qui nous paraît singulièrement hasardée, surtout si l'on songe au grand âge (72 ans) et à l'état d'épuisement et d'atonie où se trouvait à la date probable de la grossesse, le père du royal héritier posthume annoncé par la Chronique.

Miss Brunton, comtesse de Crawen ;
Miss Foote, devenue lady Harrington ;
Miss Mercandote, devenue la femme de M. Ball, ce richard de Londres surnommé Golden Ball (Boule d'Or) ;
Miss O'Neill, devenue mistress Belcher, etc., etc.

Une actrice du théâtre Saint Charles, à Naples, a épousé le signor Luchesi-Palli. Cette actrice est conséquemment la belle-sœur de la duchesse de Berri.

Mais, en Italie surtout, les mariages de ce genre ne surprennent personne. Quand la Zerbi épousa le fils du dernier doge de Venise, les descendants du peuple-roi trouvèrent ce mariage excessivement naturel.

TRIBUNAUX.

Un accusé déclare aujourd'hui devant la cour d'assises être âgé de vingt-six ans et exercer la profession d'homme de lettres.

Il résulte de l'acte d'accusation, que le 25 mars dernier, à 9 heures du soir, un homme se présenta chez un marchand de parapluies, sur le boulevard des Capucines ; que pendant qu'on cherchait un fourreau, il s'empara d'un parapluie déposé sur le comptoir et prit la fuite. On le poursuivit et il fut bientôt arrêté. C'est à l'occasion de ce crime que G... comparait aujourd'hui devant le jury.

M. le président. — Accusé, vous êtes prévenu de vol : vous avez avoué dans l'instruction ; persistez-vous ? — R. Oui, monsieur, le fait est vrai ; je suis coupable.

D. Il s'agit de savoir à quelle heure vous avez commis ce vol : il n'était peut-être pas minuit, quoique ce fût le soir ? — R. Il était neuf heures du soir : il faisait nuit.

« Le bruit de la grossesse de la reine douairière a couru à Londres, et l'on assure qu'on en a beaucoup parlé chez la jeune reine, qui, par le fait, est encore reine conditionnelle. »

Nous devons faire observer que la reine Adélaïde se trouve encore dans les conditions d'une maternité possible, car aujourd'hui même, 13 août, elle atteint sa quarante-cinquième année. (Messenger.)

— On écrit de Naples, 1er août :

S. M. le roi a quitté Naples ce matin de fort bonne heure ; où il est allé, personne ne le sait encore. Le monarque a pris la direction de la Calabre ; il était suivi de trois voitures remplies d'officiers.

Dans les Abruzzes, dans le voisinage d'Aquila, des mouvements très sérieux ont éclaté ; on reçoit de nouvelles semblables de la Pouille, où le peuple s'est partout amenté contre les autorités, a commis de nombreux assassinats et s'est révolté contre la force armée. Le soupçon que le prince Charles et l'Angleterre y jouent un rôle, s'accrédite de plus en plus à Naples.

P. S. Un décret qui vient de paraître nomme le ministre des affaires étrangères, le prince Cassaro, directeur provisoire de la police, le ministre de la police étant parti pour la Sicile avec des pouvoirs étendus, pour prendre le commandement de Messine et de Syracuse et rétablir l'ordre en ce pays.

— Un journal allemand, qui passe pour être ordinairement bien informé des événements politiques à Vienne, faisait dernièrement allusion à un traité de commerce qui serait en cours de négociation entre l'Autriche et l'Angleterre. Le Times fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Comme le cabinet de Vienne ne fait pas partie de l'union de douanes prussiennes, et que l'ascendant que la Prusse a pris en Allemagne par ce moyen, doit exciter beaucoup de jalousie, il était naturel de penser qu'il en résulterait des alliances commerciales entre d'autres puissances, pour contrebalancer l'influence de la Prusse, et par conséquent que l'Autriche se départirait de son système rigide de prohibition. Le bruit se répand dans les cercles présumés être bien informés sur ces matières, qu'un traité de commerce et de navigation entre l'Autriche et l'Angleterre est au moment de se conclure. On dit que M. Macgregor, employé au ministère des affaires étrangères, a été activement engagé dans cette négociation depuis quelque temps, et l'on ajoute qu'il est revenu dernièrement en Angleterre, après avoir heureusement terminé sa mission.

Il n'est peut-être pas généralement connu que l'Autriche a déjà commencé à réformer son code commercial. Par un décret du conseil aulique, en date du 7 juin de l'année dernière, le système de prohibition a été remplacé par un tarif des droits qui, quoique prohibitif en trop de points, paraît cependant équitablement conçu en d'autres. En parcourant les divers articles mentionnés dans ce tarif, on n'y voit figurer aucun des produits de manufactures plus particulièrement fournis par l'industrie anglaise. Les vins de France, les batistes et les parfumeries, autrefois formellement prohibés, à l'exception d'une licence spéciale affectée à la consommation individuelle des personnages de distinction, sont cependant plus favorisés, puisque la prohibition sur les vins a été remplacée par un droit (énorme sans doute) de 1 fr. 31 c. par bouteille sur tous vins autres que le Champagne, qui est imposé à 3 fr. 48 c. par bouteille.

— On lit dans le True-Sun :

Toutes les personnes qui portent un vif intérêt à S. M. doivent lire avec la plus grande inquiétude l'énumération de tout ce qui constitue le service médical de la reine, 25 personnes tiennent des consultations pour conserver la santé de

Cette déclaration pleine de franchise et l'accent de l'accusé produisent une émotion générale.

D. Votre éducation, votre sincérité dans l'instruction, vos antécédents, protestent contre l'action que vous avez commise : expliquez vos motifs.

R. Mon éducation me rend moins excusable que tout autre, je le sais ; cependant, Messieurs, le crime n'était pas dans mon cœur, quand j'ai bien lutté avant de succomber... Il y avait 48 heures que je souffrais le supplice de la faim... (Ici les sanglots étouffent la voix de l'accusé.)

M. le président fait avancer les témoins. Ils déposent des faits contenus dans l'acte d'accusation.

M. Plougoum : L'accusé se dit homme de lettres. Le défenseur possède-t-il quelques renseignements à cet égard ?

M^e Charles Ledru : Il existe dans le dossier qui est aux mains de M. le président quelques brochures qui prouvent non seulement que l'accusé est écrivain, mais que ses écrits sont d'une moralité profonde.

M. Plougoum prend la parole : Messieurs, dit-il, quoique la rigueur de notre ministère nous condamne souvent à comprimer des émotions que nous voudrions pouvoir écouter nous-même, nous pensons aujourd'hui ne pas nous écarter de notre devoir en déclarant, en présence d'un aveu si plein de repentir, que nous ne nous sentons pas la force de requérir la condamnation de l'accusé.

M. l'avocat-général, tout en s'élevant contre le système banal d'excuses puisées, soit dans une misère qui n'est souvent que le résultat de passions mauvaises, soit dans l'ivresse qui elle-même est une faute très condamnable, trouve dans les circonstances du procès des raisons

S. M. Parmi les divers médecins, chirurgiens, chacun est chargé d'une région particulière de la tête aux pieds. On trouve sur cette liste des dentistes, pédicures, oculistes, chimistes, médecins ordinaires, pharmaciens extraordinaires. Puisse tous ces personnages n'avoir rien à faire pendant un demi-siècle au moins. Si tous avaient leur entrée au château, il n'est pas une société d'assurance assez hardie pour prendre sur S. M. une police à moins de 50 p. c.

Bulletin de la bourse de Paris du 14 août. — Les nouvelles télégraphiques d'Espagne ont eu pour résultat, à notre bourse, une légère baisse sur le 3 p. c. et sur l'actif. La spéculation a été si peu engagée sur ces deux valeurs, qu'elle n'a pas été sensible : ainsi le 3 p. c., fermé samedi à 79 30, a été coté 79 20 offert; l'actif, de 22 1/2, a baissé à 22 1/8. En revanche, les affaires industrielles ont été très animées, surtout les chemins de fer. Le Mulhouse a été coté 680, la rive gauche 657 50 et la rive droite 642 50; quant au St-Germain, il n'a varié que de 2 fr. 50 sur le marché dernier.

A la fin de la bourse, le chemin de fer de St Germain a été recherché; on a coté à la fermeture le cours de 992 50. On annonce toujours l'ouverture pour le 20 de ce mois.

Il y a eu très peu de variations sur la rente de Naples et les belges. L'emprunt romain a baissé de 1/2 p. c.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié les dépêches télégraphiques suivantes : L'expédition carliste qui avait passé le Duero le 1er août est entrée à Ségovie le 4 au soir, et pendant la nuit le château a capitulé. Vigo n'ayant pu arriver à temps pour secourir Ségovie, était le 5 au soir à Santa-Maria de Vieda.

La nouvelle-Castille a été déclarée en état de siège. Les nouvelles de Madrid du 7 annoncent que l'ennemi avait quitté Ségovie, et qu'on n'avait aucune crainte pour la capitale.

Llangostera, qui avait attaqué Mora sur l'Ebre, s'est retiré, dans la nuit du 5, à l'approche d'une division venant de Catalogne, sur la rive gauche.

Le 4, le prétendant était à Mirambel. Oraa et Espartero suivaient son mouvement; le premier était le 4 à Morrell, et le second à Torre de los Negros.

Narbonne, 14 août, 5 heures du matin. On écrit de Barcelone, du 11, que le baron de Meer, après avoir occupé ses anciennes positions sur la ligne de Molins del Rey à Igualada, est parti de Martorell le 9 pour San Sadurni. La mobilisation des gardes nationaux de 18 à 40 ans, décrétée par la nouvelle junte, éprouve de l'opposition, les juntes provinciales de Lerida, Girone et Taragone, refusent de reconnaître cette junte centrale.

— On écrit de Madrid, le 7 août : Il y a eu hier diverses réunions d'autorités et de chefs de la milice nationale, à raison sans doute de l'alarme qu'avait répandue dans la capitale la nouvelle de la prise de Ségovie par les factieux, pendant la nuit, le premier bataillon de la garde nationale, a pris position sur la place de la constitution, et est resté jusqu'au matin. Il paraît que des symptômes de désordres avaient été remarqués dans les faubourgs. A onze heures un individu qui avait proféré des cris séditieux, a été trouvé grièvement blessé à la Puerta del Sol, la garde d'un poste dispersa en conséquence les groupes nombreux qui s'étaient formés.

— On écrit de Lerida, 3 août : Le bourg de la Granja, situé à 2 lieues de la route royale qui conduit d'ici à Saragosse a été attaqué par 1400 factieux, 50 chevaux et 2 pièces d'artillerie; comme la garnison entièrement composée de miliciens n'était forte que de 100 hommes, le bourg a capitulé le 1er août, sans que les troupes constitutionnelles aient eu le temps de venir à son secours.

— On écrit de Palencia, 1er août : La division d'Alcala forte de 3000 fantassins et 500 chevaux après avoir couché à Ooraguemadas est arrivée à Dumas, entre notre ville et Valladolid, avec le général Mendès Vigo. 50 chevaux du régiment de la princesse sont partis de cette ville ce soir avec un obusier pour renforcer Alcala. Notre ville est bien fortifiée, et nous ne craignons pas l'ennemi bien qu'il compte, dit-on, 5000 fantassins et 150 chevaux.

(Gazette de Madrid.)

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« Bayonne, 12 août. « Madrid, 8.

« Par décret royal du 6, Madrid a été mis en état de siège, attendu la proximité des factieux, qui, après la prise de Ségovie et de son château, n'ont cependant pas poussé plus loin leurs démonstrations contre la capitale, où règne une tranquillité qu'on espère ne pas voir troublée.

« Le ministre a été vivement interpellé aux cortès dans la séance d'hier : une proposition dirigée contre lui a été rejetée à la majorité de 76 voix contre 53. On regarde tou-

suffisantes de croire que l'accusé égaré par la faim, n'a pas agi avec cette intention qui seule constitue le crime.

M. Plougoulm lit un passage d'un article publié par l'accusé dans une des brochures qui sont aux pièces : cet article, qui s'adresse aux âmes charitables pour les engager à secourir de pauvres ouvriers réduits à la misère, est plein d'une onction religieuse et toute évangélique.

Nous aussi, dit M. Plougoulm en terminant, nous sommes touchés des sentiments qu'exprime cet article; et nous désirons que l'accusé en recueille la récompense dans votre verdict.

(Un mouvement d'approbation accueille les conclusions du ministère public.)

M. Charles Ledru, avocat de l'accusé. — Après le langage que vous venez d'entendre, toute défense serait superflue. Je remets avec confiance l'accusé sous la protection des paroles de M. l'avocat-général.

M. le président rappelle en quelques mots ce que M. l'avocat-général a dit en faveur de l'accusé, et après deux minutes de délibération, le jury rend un verdict d'acquiescement.

M. Dupuy a adressé à l'accusé une allocution touchante, et le défenseur a été chargé de lui remettre une somme de cent francs, fruit d'une collecte faite entre MM. les jurés, les avocats et les magistrats eux-mêmes.

UN VOLEUR.

On parle beaucoup d'une aventure arrivée ces jours passés, et qui aurait pu devenir embarrassante pour le héros.

M. *** fils d'une des sommités de la banque, protégé fort spéciale-

ment une jeune artiste d'un de nos petits théâtres Amoureux et jaloux, M. *** imagine d'aller faire une visite domiciliaire au logis de la belle, et choisit le moment où la jeune personne est nécessairement hors de chez elle, celui où ses devoirs d'actrice l'enchaînent au théâtre. M. *** a une clé de l'appartement, il entre et court au secrétaire : petits billets, mémoires de la couturière, de la modiste, écrits, portraits, comptes de la blanchisseuse et de la cuisinière, il bouleverse tout; lit tout, quand une voix derrière lui s'écrie :

« Au voleur ! au voleur ! »

Il se retourne; ce n'est pas Louise, c'est une femme de chambre inconnue.

— Qui êtes-vous? que faites-vous ici? vous n'êtes pas au service de Coelina?

— Au contraire, depuis ce matin... Au voleur ! au voleur !

— Taisez-vous, taisez-vous donc... Tenez, voilà de l'or, je suis M.***, Coelina doit vous avoir dit...

Et pour séduire la nouvelle camarade de la jeune actrice, M. *** pousse dans un tiroir ouvert devant lui, de manière que la femme de chambre croit que le voleur espère partager avec une complice, et crie de plus belle.

— Je vous dis que je suis ici chez moi, ou à peu près, disait le jeune homme, en tâchant d'étouffer des cris qui devenaient de moment en moment plus perçants; ne criez pas ainsi; vous vous repentirez tout à l'heure de ne pas me croire; Coelina m'envoie... elle veut son flacon...

— Oui, oui, nous connaissons ces couleurs... il n'y en a pas d'autres dans la Gazette des Tribunaux, monsieur le voleur... Au voleur ! au voleur !

« Bayonne, 12 août 1837, à 3 heures. « La faction, commandée par Elio, forte de 5,000 fantassins et 220 chevaux, est entrée à Ségovie le 3, et s'est dirigée sur Saint-Ildefonso et l'Escorial. Le général Vigo était à huit lieues de Ségovie. Le prétendant est toujours dans les environs de Cantavieja. Espartero est entré à Doroca le 6, avec ses troupes. »

Le capitaine général de la Nouvelle Castille aux habitants de la capitale, à la garnison et à la garde nationale.

Une faction composée de 5000 hommes épuisés, a occupé, contre toute attente, Ségovie et sa forteresse. Un tel événement ne saurait influer en rien sur le sort de la capitale défendue par les troupes de ligne et par une garde nationale aussi décidée que nombreuse. Je puis vous donner l'assurance que le gouvernement de S. M. a ordonné toutes les mesures qu'il a jugé nécessaires pour détruire les factieux, s'ils avaient l'intention d'envahir le territoire de la nouvelle Castille. Il ne négligera rien pour châtier les ennemis du trône et de la patrie. Soldats de l'armée et gardes nationaux, il n'est pas besoin de vous dire ce qu'il convient de faire. Défenseurs de la constitution et de l'illustre Isabelle II, vous saurez faire votre devoir, mon dévouement égalera ma résolution sans bornes. Obéissance et amour! et notre triomphe est aussi sûr qu'est juste et sainte la cause que nous défendons et que nous défendrons jusqu'à l'extermination des hordes carlistes.

Madrid, 6 août. Signé, ANTOINE, M. ALVAREZ.

HOLLANDE.

On remarque les détails suivants dans une revue de nos journaux :

Arnhemse courant du 20 juillet : Tous les membres de la deuxième chambre des états-généraux sont réélus à l'exception d'un seul. Mais pour cela la chambre n'est point la même. L'expérience apprendra du reste si le remplacement de M. Dedel par M. Roëll amènera quelque changement.

Mais indépendamment de cela, la deuxième chambre n'est plus la même; car d'abord la plupart des membres ont déclaré que c'était pour la dernière fois qu'ils donnaient leur assentiment aux propositions tendant à la continuation *de statu quo*, de manière que nous avons maintenant des députés d'une autre opinion. En second lieu cette déclaration a fait impression sur les membres auteurs de jérémiades (*jeremierende ieden*), qui ont vu maintenant, que non seulement les membres, qui rejetaient au commencement le *statu quo*, mais aussi les membres ministériels, s'y sont déclarés contraires.

Da 22. — Dans les élections tous les députés réélus n'ont pas eu le même nombre de voix, et cela a dû les faire réfléchir sur leurs opinions et leur faire examiner si elles étaient bien fondées. La presse aussi s'est permis sur une quantité de membres mainte observation que l'on parait en apparence mépriser, mais qui n'en font pas moins à la longue, l'effet qu'on se proposait et sur ceux qu'elles atteignaient et sur d'autres membres. Lorsque la presse soutient que les membres qui gardent le silence sont propres aux travaux des sections, alors beaucoup de membres ne desserrent plus les lèvres, mais quand la presse démontre constamment que ceux qui se taisent sont tout à fait incapables de remplir les fonctions de députés, alors ils s'efforcent bien petit à petit de revêtir leurs votes d'un discours concis. L'Arnhemse courant espère par conséquent que dans la prochaine session les membres feront connaître leurs opinions pour et contre le *statu quo*.

Le même journal contient (5 août), sous la rubrique, *Signes de vie*, un article, où il est dit que l'Ancienne-Gueldre se promet beaucoup des élections de ses états provinciaux et qu'on découvre aussi avec plaisir des signes de vie politique dans d'autres provinces. Les universités de Groningue et de Leyden doivent avoir adressé au gouvernement des paroles qui ne sont pas sans intérêt. Les professeurs de Groningue se seraient trouvés lésés par un règlement sur les pensions et auraient saisi cette occasion pour faire entendre des paroles patriotiques au gouvernement, relativement à l'ombrage que les intérêts militaires portent aux sciences. L'université de Leyden réclame de nouveau des lois plus sévères sur l'exercice de l'art de guérir.

Dans un article intitulé : *Notre ministère*, le même journal reproche au gouvernement qu'il élève tant de bourgeois à l'état de noble, tandis que les affaires sont en même temps beaucoup moins bien administrées que du temps de Jean de Witt, par exemple, alors qu'on employait presque exclusivement des bourgeois. Ce journal reproche ensuite au ministère qu'on ne revise pas la loi fondamentale et le système électoral.

qu'on n'introduise pas les nouveaux codes et l'organisation du pouvoir judiciaire, etc.

LIEGE, LE 17 AOUT.

LE BAL DE L'HOTEL DE VILLE.

Le bal donné, par le conseil communal, à leurs Majestés, a été magnifique. La grande salle de l'hôtel de ville était tendue de draperies rouges. Une estrade, d'un pied d'élévation, couverte de tapis, régnait à l'entour. Devant cette estrade étaient rangés des sièges pour les dames. La salle voisine était décorée dans le même goût. Au fond s'élevait le trône destiné à leurs Majestés; en face, un parterre de fleurs artistement disposé se réfléchissait dans une glace superbe. Une profusion de lumières répandait partout une clarté vive et douce. Des arbustes odoriférans parfumaient la salle et lui donnaient, en se reproduisant dans la glace, l'aspect d'une serre.

A huit heures et demie, ces deux vastes salles pouvaient à peine contenir la foule brillante qui s'y pressait. Les cavaliers formaient groupe au milieu. Les dames étaient debout sur l'estrade ou assises devant elle. Ce coup-d'œil était ravissant. Le luxe des toilettes, l'éclat des pierreries, l'agitation de toutes ces têtes rayonnantes, le bourdonnement de toutes ces voix, l'échange radieux de tous ces regards d'homme et de femme, éblouissait, enivrait, enchantait, et tous se trouvaient heureux d'assister à cette fête. On ne s'entretenait que du roi et de la reine; on aimait à se persuader que chacun pouvait revendiquer une part dans le bienveillant accueil dont ils étaient l'objet. A neuf heures, leurs Majestés parurent. Les vivats prolongés de l'extérieur et un mouvement onduloire dans les salles, accompagné d'un murmure de satisfaction et de joie, annoncèrent leur présence. Conduites par MM. les bourgmestre et échevins, dans une salle préparée pour elles, leurs Majestés s'y reposèrent un instant, et entrèrent bientôt dans la salle de bal. Le roi portait son uniforme d'officier-général; la reine était vêtue de satin blanc reconvert d'une robe de gaze lamée en argent. Une magnifique rivière de diamans circulait autour de son cou. Le diadème qui encadrait sa belle chevelure blonde, et la boucle, de sa ceinture étaient également en brillants. Sa toilette était de la plus grande simplicité. Point d'ornemens ni de parures de mauvais goût; point de luxe de fleurs ni de rubans. Elle paraissait heureuse et satisfaite. Tous ses traits portaient l'empreinte d'une calme et souriante bonté. Le front du roi, ordinairement soucieux, s'était déridé à son tour. Il était ému et pénétré. La ville de Liège venait de revêtir sa plus belle robe de fête, et de se parer de ses plus riches atours, pour témoigner à leurs Majestés qu'elle appréciait dignement l'honneur d'être visitée par elles.

On épiait, avec une bienveillante curiosité, le moindre regard, le moindre geste qui révélait leur satisfaction. Leurs Majestés le remarquèrent et répondirent par les saluts les plus affectueux aux respectueuses inclinations de tête de cette foule empressée qui s'ouvrait et se fermait sur leur passage.

Bientôt les quadrilles se formèrent. La reine dansa successivement avec les principaux fonctionnaires de la ville et de la province. Alors on put admirer à l'aise sa grâce et son élégance. On se précipitait de tous côtés pour la contempler, et peu s'en fallut que l'espace où elle dansait ne fut envahi, à diverses reprises, par l'avidité curieuse des spectateurs. Après le second quadrille, le roi donna le bras à la reine, et fit avec elle le tour des deux salles. Sa Majesté s'entretint avec plusieurs dames et leur adressa les paroles les plus flatteuses. Le roi exprima également à divers fonctionnaires la vive satisfaction qu'il éprouvait. Représentés dans la salle du trône, le roi et la reine se montrèrent au balcon, et l'immense population qui était rassemblée sur la place du Marché, fit retentir l'air des plus vives acclamations. Ce fut un moment bien doux pour le roi. On lisait sur ses traits épanouis une joie qu'il ne cherchait pas à comprimer, et du geste et du regard, il remerciait cordialement la foule qui s'agitait, bruyante et tumultueuse, sur la place publique.

De nouveaux quadrilles se formèrent. La reine y figura encore, et dansa avec ce même abandon, gracieux et séduisant, qui relève tant l'éclat d'un front couronné. Quoique la chaleur fut suffocante, leurs majestés ne se retirèrent qu'à minuit. La foule qui continua longtemps encore à circuler dans les rues, accompagna leur voiture, au milieu des vivats les plus enthousiastes. Le signal de leur départ fit suspendre les danses pendant quelque temps. On se porta en masse vers les buffets qui avaient été dressés dans le vestibule de l'hôtel de ville, et dans une des salles attenante à la salle de bal. Là, des scènes d'un désordre vraiment pittoresque s'offrirent aux regards. Les buffets furent envahis et presque emportés d'assaut. C'était un tumulte, une lutte dont il est difficile de se faire une idée. Tout fut mis littéralement au pillage, et, en

— Eh bien! finissez-en, mademoiselle, allez chercher le portier, il me connaît, et il vous apprendra qui je suis.

L'idée était lumineuse : un portier, en effet, connaît parfaitement le protecteur d'une jeune actrice, il a tant de fois reçu des lettres et des bouquets pour elle, des écus de cent sols pour lui, qu'il est l'individu dont il connaît mieux le coup de marteau, et pour lequel il tire le plus volontiers le cordon.

La femme de chambre s'élança dans l'escalier en criant toujours. M. *** entend les portes qui s'ouvrent, les hommes qui s'interrogent, les femmes qui rient, les enfants qui pleurent; il est tranquille : le portier va monter; la femme de chambre reparait bientôt, elle est suivie de cinq ou six hommes, un pompier, un commissionnaire, un garçon du marchand de vin; mais le portier n'est pas parmi eux. Le portier est de noce, il est à Belleville chez Dénoyers, et ce soir là c'est son cousin, un tambour de la garde nationale, qui garde la porte.

Allons, mon petit voleur en gants jaunes, dit le tambour, chez le commis saire.

M. *** fait un grand soupir, et il tire sa montre machinalement. — Tiens, il a déjà volé une montre; il paraît que c'est sa seconde fournée.

Cependant la position devenait insupportable. Après les cris et les menaces, les bourrades s'en mêlaient. Heureusement, au milieu du vacarme, mademoiselle Coelina arrive, et, d'un mot, elle rétablit aisément la réputation compromise de M. ***; ce fut à lui, après, à voler sa jalouse et ses soupçons. M. *** convint de deux choses : il était un homme affreux, et mademoiselle Coelina était la jeune personne la plus fidèle de Paris et de la banlieue.

moins d'une demi-heure, il ne resta plus que des débris du splendide banquet offert par le conseil aux conviés. Nous avons entendu blâmer hautement l'organisation, si on peut l'appeler ainsi, qui a présidé à ce festin, et nous sommes de l'avis de ceux qui ont trouvé que cette partie de la fête aurait pu être mieux ordonnée. Nous eussions désiré qu'un souper en règle eût été servi dans le grand vestibule aux dames seulement; car il n'y avait pas de place pour tous les convives; mais des tables particulières auraient pu être dressées pour les cavaliers dans les appartements voisins, de cette manière on aurait prévenu, nous paraît-il, cet encombrement et ce gaspillage qui faisait réellement peine à voir.

Toujours infatigables, les nombreux danseurs reprirent leurs places, après le banquet, et les danses continuèrent jusqu'à deux heures du matin. L'élite de la Société Liégeoise gardera longtemps le souvenir de ce bal, le plus brillant, peut-être, qui ait été donné dans les murs de la vieille cité. Comme les toilettes et les parures, toutes les opinions y étaient confondues, et toutes se sont empressées de fêter le roi et la reine par des démonstrations non équivoques de bienveillance et d'attachement. Les réponses si pleines de sagesse, de dignité et de bonté, faites par le roi aux différentes autorités admises à ses audiences, avaient disposé tous les esprits et tous les cœurs à une union fraternelle et intime, et n'ont cessé de circuler de bouche en bouche pendant toute la durée du bal.

Comme nous l'avions annoncé hier, Sa Majesté a reçu les diverses autorités de la ville de Liège; rien n'est comparable à la bienveillance de l'accueil qui a été fait aux fonctionnaires. Tous sont sortis satisfaits, et chacun admirait les connaissances variées que révèlent les observations pleines de sagesse et de sens faites par le roi sur les diverses branches de l'administration publique. Lorsque le corps universitaire s'est présenté, S. M. a pu agréablement surprise de voir réunis autour de lui, presque tous les membres des diverses facultés, dans un moment où les vacances semblaient devoir faire regretter l'absence de plusieurs professeurs; après avoir témoigné la satisfaction qu'il en éprouvait, le roi a dit à ces messieurs qu'à son gré, les universités n'avaient pas été assez bien traitées par la loi organique de l'enseignement, qu'il pensait depuis longtemps aux moyens d'améliorer la condition des professeurs ainsi que celle des élèves, et de placer ainsi les universités de l'état à l'abri de toute concurrence.

La réception a été suivie d'un dîner auquel ont assisté un grand nombre de personnes distinguées. Parmi les convives se trouvait M. le prince Esterhazy, ambassadeur de la cour de Vienne. Il avait été placé entre LL. MM. Immédiatement après le dîner, on s'est rendu dans un appartement particulier; là S. M. s'est longuement entretenue avec la plupart des personnes qui avaient eu l'honneur de dîner à sa table, et à de nouveau employé, dans cet entretien, une affabilité pleine de charmes.

Voici le discours de M. Jamme prononcé au nom du conseil communal à l'audience de sa Majesté le Roi.

Le conseil communal fier du mandat qu'il a reçu de ses concitoyens dans nos mémorables élections, manquerait à son origine s'il ne venait exposer avec franchise à V. M. les besoins et les espérances de la ville.

Un premier rang de ces besoins, Sire, le conseil a naturellement placé tout ce qui se rattache à l'instruction publique, aux sciences et aux arts.

L'université de Liège devait d'abord exciter au plus haut degré de sa sollicitude. Le conseil communal n'a reculé devant aucune des dépenses que nécessitera son agrandissement et l'établissement d'un vaste jardin botanique. Mais il ne suffit pas, Sire, que les besoins matériels de ce haut enseignement soient satisfaits, ce qui importe avant tout, c'est de relever son éclat en y appelant des hommes éminents, choisis sans acception de partis ou d'opinions; c'est que les places de professeurs ne puissent être que la récompense des services rendus à la science.

C'est enfin que la loi sur l'enseignement soit toujours interprétée d'une manière conforme à l'esprit libéral de notre époque.

Le collège de la ville, Sire, est dans la voie du progrès le plus marqué; il doit ce résultat à la forte impulsion de l'homme habile qui le dirige; ainsi qu'au zèle et aux talents de ses professeurs; la ville peut le montrer avec orgueil comme un établissement qui, livré à lui-même et faiblement retribué, a conservé une prépondérance non équivoque sur des institutions fondées et soutenues par une opinion exclusive. Nous soumettrons sous peu à l'approbation de V. M. les plans d'un édifice qui remplisse plus complètement le but de cette branche importante de l'enseignement public.

Les écoles gardiennes qui apportent une si grande amélioration dans l'éducation des pauvres, celles pour les classes ouvrières ont été multipliées dans notre ville; elles ne suffisent cependant pas à toutes les nécessités; le gouvernement de V. M. est saisi de nouvelles propositions à cet égard.

Le conseil communal a également appelé l'attention de V. M. sur diverses améliorations reconnues nécessaires pour assurer à toutes les branches de l'administration une marche plus régulière.

Le conseil les recommande, Sire, à votre bienveillance éclairée.

Liège possède depuis quelque temps une école industrielle qui a déjà fourni de bons chefs d'ateliers, d'excellents ouvriers. Cette école a besoin d'être soutenue par le gouvernement et nous espérons que V. M. la fera jouir des mêmes avantages que celle de Gand.

Une école vétérinaire était à Liège une nécessité.

Des médecins, des artistes encouragés par la province et par la ville en ont doté le pays. Cet établissement à peine naissant, a montré ce qu'il deviendrait bientôt.

Il dépend du gouvernement de S. M. de lui donner plus de vie encore en le traitant avec la faveur qu'il mérite et surtout en composant le jury d'examen de manière à trouver en lui un gage certain de l'impartialité de ses décisions.

Les arts, Sire, sont cultivés à Liège avec succès. Le conservatoire royal de musique, dirigé par un homme distingué, soutient avec éclat la comparaison avec celui de Bruxelles; il espère, Sire, voir disparaître bientôt l'inégalité avec laquelle il a été traité jusqu'ici dans la répartition des subsides de l'état.

Le conseil a compris jusqu'à quel point il importe de soutenir cette institution, et il en a sensiblement augmenté les ressources.

L'Académie de peinture va bientôt s'ouvrir, nous espérons qu'elle répondra à notre légitime attente.

Le conseil a senti que dans une ville aussi éminemment industrielle que Liège, la ciselure et la gravure réclamaient un enseignement spécial.

Votre gouvernement s'est associé à cette pensée par une allocation de subsides.

La Belgique, Sire, a le sentiment de son indépendance; elle possède déjà des écrivains capables de lui donner une littérature; la Revue Belge, fondée en cette ville en fournit la preuve non équivoque, et la haute protection que S. M. a daigné accorder à cette institution, est une garantie des heureux résultats que l'avenir lui prépare.

Les siècles passés nous ont transmis peu de monuments aussi remarquables que l'ancienne basilique de St Jacques; V. M. a déjà senti combien la conservation de ce magnifique édifice importait à l'art architectural. Elle daignera lui continuer sa royale protection.

La ville, Sire, présente partout des traces d'une prodigieuse activité; partout des rues s'ouvrent, s'améliorent; partout des établissements nouveaux sont formés; partout l'abondance du travail rend moins sensible la crise étrangère dont certaines industries pourraient ressentir le contre-coup. Un quai destiné à lier toutes les parties de la ville est en construction; les plans du Conservatoire royal de musique viennent d'être adoptés; le quartier d'Outre-Meuse va subir une transformation complète; un passage couvert, que l'on pense comparera à tout ce que les grandes villes ont de plus parfait en ce genre, sera incessamment achevé; l'esprit d'association qu'il importe de régulariser a puissamment concouru à ces surprenants résultats. Liège déjà si favorisée par sa position topographique, par la richesse de ses mines, a donc un avenir immense devant elle, car elle sait que votre royale protection ne lui fera jamais défaut.

Par vous, Sire, la ville espère posséder dans ses murs l'école militaire qui y trouvera groupés tous les moyens d'enseignements; un institut pour les sourds et muets et les aveugles des provinces wallonnes; un hospice pour les aliénés dont la condition actuelle est si déplorable; des prisons enfin qui permettent d'opérer les améliorations que l'humanité réclame en faveur des détenus.

Par vous, Sire, la ville espère que sa grande voirie pourra être régulière; que ses abords seront rendus plus faciles et l'embranchement du chemin de fer qui doit la faire jouir du bienfait de cette grande conception, promptement exécuté.

Sire, le conseil communal remplit un devoir sacré en appelant votre attention sur un fléau qui s'il se perpétue, détruira tout ce que votre gouvernement, les provinces, les communes tiennent avec tant de persévérance: ce fléau, Sire, est l'abus des baïsses spirilucuses; le bas prix auquel elles sont descendues et leur dangereux attrait conduisent à la corruption morale et à la dégradation physique de nos populations. Il y a urgence de combattre par des remèdes énergiques et plus efficaces que ceux adoptés jusqu'ici, une pareille calamité.

Sire, tout ce que vous ferez pour la ville, vous sera rendu avec usure en amour, en affection, en reconnaissance par sa brave et loyale population, digne, à tous les titres, d'exciter votre noble sympathie.

Le conseil d'administration de la Société d'Emulation a envoyé à S. M. une députation présidée par M. Doleux-Dupont. MM. les commissaires ont été fort bien accueillis. Le Roi est entré dans de nombreux détails sur cette institution qui date de 1779. Il a pris beaucoup d'intérêt aux renseignements qui lui ont été donnés, et s'est montré disposé à prendre la Société sous sa protection. Une Société qui s'occupe de musique et de beaux-arts, a dit S. M., est d'autant plus intéressante, qu'indépendamment des délassements qu'elle procure, elle fait encore diversion aux occupations que donnent les affaires publiques.

Hier, vers 3 heures, un orage violent a éclaté sur notre ville, et la foudre est tombée dans plusieurs endroits: elle a enlevé quelques ardoises du clocher de la cathédrale; et une partie du drapeau a été brûlée. La foudre est aussi tombée, sur l'église St-André, dont elle a enlevé une traînée d'ardoises, et dans la cour de M. Coppeneur sur le Marché.

L'orage heureusement n'a pas été de longue durée; il n'a pas interrompu les jeux de la journée; les exercices des mâts de cocagne ont commencé à 4 heures et se sont prolongés jusqu'à 7.

La chambre des mises en accusation a renvoyé devant la cour d'assises de la province de Liège, Angélique Lulero, veuve Dercume, de Tournay, sous la prévention d'enlèvement de mineurs.

Cette femme avait décidé une petite fille de douze ans, à quitter sa mère qui demeure à Huy, et se trouvait déjà à Namur, lorsqu'elle a été arrêtée par la police, qui a fait reconduire l'enfant à sa mère.

La cour de Liège vient d'arrêter en assemblée générale la composition de la chambre des vacations, et les jours d'audience pendant les mois d'août de septembre et d'octobre. Elle tiendra deux audiences par semaine, qui sont fixées au 25, 26, 27 et 28 août, 8, 9, 11, 12, 22, 23, 25 et 26 septembre, 6, 7, 9 et 10 octobre; en tout 16 audiences.

La chambre des vacations se compose de: MM. Franssen, président, Frankinet, Deschamps, Petit, Schaetzen, Paquet, Thonus et Ernst, conseillers. M. Doreye, avocat-général est désigné pour y remplir les fonctions du ministère public; M. Moltart celles de commis-greffier.

CONCERT.

Pressés que nous étions de rendre compte à nos lecteurs de tout ce qui s'est passé dans les journées du 14 et du 15, nous n'avons pas trouvé le loisir d'exprimer notre opinion, sur le choix des morceaux qui ont composé le concert du 14, ainsi que sur la manière dont ils ont été exécutés. C'est une lacune que nous allons remplir aujourd'hui.

M. Prume a joué une fantaisie de sa composition, qu'il a intitulée: la Coquette. Ce jeune violoniste possède un talent très distingué, et souvent nous nous sommes plu à lui accorder les éloges auxquels il avait

de justes droits. M. Prume, sait mieux que nous, que le violon comme le violoncelle, est un instrument qui, sous le rapport du chant et de l'expression, a une grande analogie avec la voix humaine. Le chanteur qui, au lieu de charmer, de captiver son auditoire, chercherait seulement à l'étonner, par la force, l'étrangeté ou la multiplicité des sons, manquerait certainement le but qu'il se propose. A propos de la Coquette, nous craignons que cette réflexion n'ait échappé à notre jeune virtuose.

A M. Prume a succédé M. Servais; on nous taxerait d'exagération, si nous disions toute notre pensée sur cet artiste. Justesse, verve, moelleux, chant, expression, il possède toutes ces qualités au plus haut degré; les passages les plus difficiles sont exécutés par lui avec une facilité qui vous étonne; on voit que son instrument est un esclave qui aime à se soumettre à tous les caprices d'un maître. L'hommage à Beethoven qu'il a composé et exécuté, est une des plus belles inspirations musicales.

Dirai-je quelques mots de Mde St. Ange? oui, mais à regret. Mde St. Ange s'est montrée au-dessous de ce qu'elle nous a toujours paru. Elle a chanté l'air de Niobé avec une uniformité désespérante; la répétition du même motif, qui se revient six fois, aurait dû lui faire penser que, chaque fois, il ne devait se reproduire que sous une forme nouvelle; l'air de l'Ambassadrice qu'elle avait choisi, est peut-être celui qui convient le moins à la voix de Mde St. Ange; plein de fioritures et de points-d'orgue, il faudrait la voix de M. Cinti pour chanter cet air; notre prima dona ne doit pas oublier que c'est dans les chants larges et pleins qu'elle peut faire valoir les qualités de sa belle voix.

M. Servais donnera mardi prochain, un concert à la salle de la Société d'Emulation. C'est tout à la fois une bonne fortune et pour ceux qui l'ont entendu, et pour les amateurs qui ne connaissent pas encore son admirable talent.

Notice des jugemens rendus par le tribunal de simple police de Liège, dans ses audiences des 8 et 11 août 1837.

Embarras de la grande voirie dans la commune d'Ans, par des dépôts de bois et matériaux à construction, — quatre condamnations à deux francs d'amende chacune, avec ordre de faire disparaître les dits embarras dans la 8^e ou sinon qu'il y sera pourvu d'office et aux frais des condamnés.

Déversement de cendres et immondices sur la voie publique, — deux condamnations, l'une à deux et l'autre à un franc d'amende.

Violences, tapage injurieux ou nocturne, — six condamnations savoir: une à deux jours d'emprisonnement, une autre à un jour aussi d'emprisonnement, deux à quinze francs et deux autres à onze francs d'amende.

NB. Il y a eu en outre quatre jugemens d'absolution.

FEU D'ARTIFICE.

L'administration prévient les habitans que le feu d'artifice sera tiré au rivage de Ste. Barbe à 10 heures précises du soir, et non à 9 comme on l'avait d'abord annoncé.

Elle informe que les dispositions suivantes ont été arrêtées: 1^o. Les personnes qui seront munies d'une carte d'enceinte réservée devront se rendre à cette enceinte exclusivement par la rue de la Syrène, entrée située rue porte St. Léonard. 2^o Nulle voiture ne pourra traverser, à partir de sept heures du soir, le quai de la Batte, les rues Hongrée, St. Jean et autres circonvoisines — Aucune voiture ne pourra non plus stationner dans les mêmes localités. Liège, le 17 août 1837.

Le président, Louis Jamme.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 12 AOUT.

Naisances: 3 garçons, 2 filles.

Décès: 4 garçons, 4 filles, 3 hommes, 2 femmes: C. A. Badon, âgé de 75 ans, menuisier, rue de la Couronne, veuf de M. H. J. Delportet. — N. Chaumont, âgé de 70 ans, cultivateur, faubourg Vivegnis, célibataire. — D. E. J. Matroulle, âgé de 20 ans, journalier, à Micheroux, célibataire. — M. O. Labeye, âgée de 29 ans, cultivatrice, au Calvaire. — M. E. Simon, âgée de 24 ans, domestique, faubourg Sainte Walburge.

Du 14. — Naisances: 8 garçons, 7 filles.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 3 hommes, 2 femmes: J. F. Lefebvre, âgé de 24 ans, conducteur du 30. régiment d'artillerie. — J. Martens, âgé de 18 ans; trompette à la 40. compagnie du train d'artillerie. — C. Léonard, âgé de 87 ans, sans profession, rue Tribouilles, veuf de G. Bouhy. — M. A. B. Libert, âgé de 19 ans, sans prof., rue derrière les Mineurs.

Du 16. — Naisances: 5 garç., 5 filles.

Décès: 2 garçons, 4 filles, 3 hommes, 4 femme: J. Vanherck, âgé de 61 ans, maréchal ferrant, rue du Cocq, époux de M. C. Redoit. — G. Boelpaep, âgé de 23 ans, soldat à la 40. comp. du train d'artillerie. — H. H. J. Maréchal, âgé de 19 ans, étudiant en théologie, rue Pierreuse. — V. Comtesse de Berlo, âgé de 52 ans, rentière, rue de la Comédie.

ANNONCES.

Le 15 courant il a été PERDU une BOURSE depuis chez M. MALAISE, marchand fleuriste, faubourg Vivegnis, contenant des pièces d'or et de cinq francs. Cinq francs de RÉCOMPENSE à celui qui la remettra chez le dit M. MALAISE. 1547

ESTURGEON, SAUMON frais et famé. Chez ANDRIEN.

MM. LES ACTIONNAIRES DU NOUVEAU CASINO sont invités à se réunir chez M. le notaire RENOZ, mercredi prochain 23 du courant, à 4 heures de relevée, pour délibérer sur un objet très argent et très important. Liège, le 16 août 1837.

Le président de la commission, D. BEYNE. 1550

M^{lle} LEVASSEUR, ACCOUCHEUSE JURÉE,

rue Neuve, derrière le Palais, N^o. 448; A l'honneur d'informer les personnes du sexe qui désireraient faire leur couche chez elle, qu'il s'y trouve actuellement des quartiers libres, 1524

SALLE DE VENTES

RUE VELBRUCK.

Atte. DUVIVIER se l'honneur d'avertir le public et principalement les gens de la campagne, qu'à dater du 4 septembre 1837, pour la commodité des acheteurs et en faciliter le transport, les ventes commenceront à deux heures précises, par les meubles et boiseries, ensuite les habillemens, etc. etc.

1546

LIBRAIRIE ANCIENNE

DE MM. M. L. ET A. POLAIN, FRÈRES,

RUE S. GANGLUPE, PIED DU PONT D'ILE, N. 658,

A LIEGE.

On y trouve un GRAND ASSORTIMENT D'OUVRAGES RARES ET CURIEUX, tirés à petit nombre, sur l'Histoire, la Littérature, etc., etc., vieux livres et manuscrits. Les mêmes achètent, échangent et reçoivent en dépôt toutes sortes d'ouvrages et procurent dans un bref délai, ceux qu'on ne trouve plus dans le commerce.

ACHAT DE BIBLIOTHEQUE.

On s'y charge aussi des Catalogues de ventes ou autres.

JEUDI 24 AOUT 1837, A MIDI PRÉCIS,

POUR FINIR EN UN JOUR,

dans le chantier du sieur L. DELVAUX, sur Avroy,

ON VENDRA

UNE QUANTITÉ EXTRAORDINAIRE DE BOIS SCIÉS.

Savoir : Une très grande et très belle partie de planches, quartiers, barreaux et feuillots, fort secs, propres à employer de suite, dont une quantité de fortes longueurs, propres à faire de beaux planchers; belles fonçures, fort sèches; une très grande quantité de posselets, terrasses et vères; beaucoup de horrons de chêne, de sapin et de platane; gros horrons d'ormes, de frêne et de cérisier; une grande partie de planches et quartiers de hêtre, et de planches et lattes de bois blanc; douves en chênes, pour tonneaux et en hêtre, pour tonneaux au savon; lattes à plafonner, etc. etc.

ARGENT COMPTANT. 1549

ADJUDICATION DÉFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE, LES DEUX MAISONS situées à Liège, l'une CHAUSSÉE DES PRÉS, côté 361, et l'autre, RUE DES TANNEURS, n. 72, SERONT RÉEXPOSÉES ET ADJUGÉES DÉFINITIVEMENT, LE MARDI 22 août 1837, à 2 heures de relevée, par devant M. le JUGE DE PAIX des cantons du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, n. 443, et par le ministère de Me. BIAR, notaire audit Liège, la première sur la mise à prix de fr. 16,500 Et la seconde sur celle de fr. 8,800

1501

VESICATOIRES ALBESPEYRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine, pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (Compresses spongieuses préférables au linge.) Dépôt chez M. Froidbise, rue Pont-d'Île, n° 83r à Liège.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

DES

HOSPICES CIVILS DE LIÈGE

METTRA A LA SALLE DE SES SÉANCES,

EN ADJUDICATION PUBLIQUE, AU RABAIS, sur simples soumissions cachetées :

A.— LE MERCREDI 23 août 1837, à 3 heures de relevée

LA FOURNITURE :

1° De 4860 mètres de TOILE BLANCHE de 1 mètre 15 cent., de largeur; 2° de 930 mètres de TOILE BLANCHATRE de 0 mètre 98 centimètres; 3° de 350 mètres DE TOILE GRISE de 1 mètre 15 centimètres; 4° de 240 mètres de TOILE A CARREAUX BLEUS ET BLANCS de 1 mètre 31 centimètres, 5° de 60 mètres TOILE BLEUE de 1 mètre 16 centimètres; 6° de 36 mètres TOILE BLANCHE A DESSINS, pour nappes, de 1 mètre 40 centimètres; 7° de 50 mètres de TOILE BLANCHE à dessins pour serviettes, de 0 mètre 77 centimètres; 8° de 28 PIÈCES DE COUTIL pour lits de 5 mètres 29 centimètres de longueur, sur 1 mètre 26 centimètres de largeur.

Chacun de ces huit articles formera un lot.

B.—ET LE MERCREDI, 30 août 1837, à 3 heures de relevée, la FOURNITURE :

1° De 25 mètres DRAP BLEU de 1 mètre 40 centimètres; 2° de 60 mètres DRAP BLEU moins fin, de 1 mètre 40 centimètres; 3° de 132 mètres de DRAP MARENGO de 1 mètre 40 centimètres; 4° de 100 mètres de DRAP GRIS même largeur; 5° de 120 mètres TRICOT BLEU de 0 mètre 70 centimètres; 6° de 456 mètres de SERGE BLEUE de 1 mètre 08 centimètres; 7° de 105 mètres de SERGE BLEUE plus fine, de même largeur; 8° de 480 MOUCHOIRS de différentes dimensions pour femmes, savoir: 400 de cou et 80 de poches. Chacun de ces huit articles fournira un lot.

Les cahiers des charges sont à voir tous les jours de 9 heures à midi, au secrétariat de ladite commission où les soumissions devront être déposées au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi.

1380

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'art. 3 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 3. Les demandes en concession ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface, de la manière indiquée au titre IV, section 1re, de la loi du 21 avril 1810. »

Arrête :

Attendu que le sieur Gérard Demet, a déclaré persister dans la demande en concession de mines de calamine, fer, plomb, soufre, pyrites, manganèse, schistes alumineux et autres, formée par lui, le 30 septembre 1836, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'art. 3 de l'arrêté royal précité ;

Les publications de ladite demande seront renouvelées, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

Les art. 2 et 3 de l'ordonnance du 5 octobre 1836, transcrits ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 9 août 1837.

Présens : MM. Boussemart, f. fonctions de gouvern.-présid., Delfosse, Scronx, Hubart, Gouvy, Lhoneux, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial.

F. N. J. WARZÉE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES

MINES DE CALAMINE,

FER, PLOMB,

SOUFFRE, PYRITES, MANGANÈSE,

SCHISTES ALUMINEUX ET AUTRES,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

1136 HECTARES 16 ARES,

DÉPENDANS DES

COMMUNES DE FLÉMALLE-HAUTE,

CHOKIER,

RAMET ET LA NEUVILLE EN CONDROZ.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 30 septembre 1836, sous le n° 1461 du répertoire particulier, le sieur Gérard Demet, de Liège, a demandé la concession des mines de calamine, fer, plomb, soufre, pyrites, manganèse, schistes alumineux et autres, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 1136 hectares 16 ares, dépendans des communes de Flémalle-Haute, Chokier, Ramet et la Neuville en Condroz, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord-Ouest, partant de la jonction du chemin du Jardinier avec le sentier des Nones, près la maison Gilet; en suivant ce dernier sentier vers l'Est jusqu'à la charnière qui sert de limite vers Est au bois de St. Remacle; de cette charnière par une ligne droite, longue de 1429 mètres, se terminant à la maison Grimberieux, située au chemin des Triches à Souxhon; prenant alors ce dernier chemin et le continuant vers Nord jusqu'au sentier de la Herse, que l'on suit également vers l'Est, jusqu'au chemin de Flémalle-Haute à Souxhon.

A l'Est, suivant ensuite le chemin de Flémalle-Haute à Souxhon, jusqu'à la rencontre de celui de Baumont à Bel-fosse; de ce point par une 2^e ligne droite, longue de 274 mètres, aboutissant à la maison Simon; de cette maison par une troisième ligne droite, longue de 1837 mètres, tirée sur le moulin de Ville-en-Cour et prolongée jusqu'au ruisseau de ce nom; longeant ensuite ce ruisseau dans toutes ses sinuosités jusqu'au moulin de la Neuville.

Au Sud-Ouest, de ce moulin par une quatrième ligne droite, longue de 4147 mètres, finissant à la Tour Anne Palante, située à la rive gauche de la Meuse, commune de Chokier; de cette tour par une cinquième ligne droite, longue de 1044 mètres, se terminant au chemin du Jardinier, à la limite Sud du bois des Moines; puis suivant le chemin du Jardinier vers Nord jusqu'au sentier des Nones, près la maison Gilet, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers, quinze centimes par hectare.

LA DÉPUTATION DES ÉTATS

DE LA

PROVINCE DE LIÈGE,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818,

ET D'APRÈS LA DÉRÈCHE MINISTÉRIELLE DU 11 JUILLET 1820;

Arrête :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de

Liège, Hay, Chokier, Flémalle-Haute, Ramet et Neuville en Condroz, feront afficher pendant 4 mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourrout leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 5 octobre 1836.

Présens : MM. baron Vandenstein, gouverneur président, Boussemart, Deleuw, baron de Lamberts, Waltery, Bellefroid, de Colard-Trouillet et F. N. J. Warzée, greffier des états.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE. 1538

BOURSES.

PARIS, LE 14 AOUT.

| | | | |
|----------------------|---------|-----------------------|---------|
| Cinq pour cent. | 110 55 | Esp. D. diff. s. int. | 2 1/2 |
| Trois pour cent. | 79 40 | • Dt. pas. s. int. | 2 1/4 |
| Act. de la B. de Fr. | 2425 .. | Belgiq. Empr. 1832 | 103 1/2 |
| Napl. Cert. Falc. | 97 10 | Banque de Belg. | 1427 50 |
| Esp. Ardoin 1834. | 22 1/4 | | |

LONDRES, LE 14 AOUT.

| | | | |
|---------------------------|---------|--------------------|--------|
| 3 ^o consolidés | 91 7/8 | Espagne. Cortés. | 21 1/2 |
| Bel. em. 1832 C. D. | 103 1/2 | Différées. | 7 7/8 |
| Holl. Dette active. | 53 1/2 | Passives. | 5 1/2 |
| Portugais, 5 p. c. | 39 3/4 | Russie. | .. |
| Id. 3 p. c. | 25 1/2 | Brsil. Empr. 1834. | 84 1/2 |

AMSTERDAM, LE 15 AOUT.

| | | | |
|---------------------|----------|-----------------------|-----------|
| Holl. Dette active. | 100 5/8 | Inscr. au gr. livre. | 66 5/8 |
| Dito 2 1/2. | 52 13/16 | Certif. à Amst. | 96 1/8 |
| Différée. | .. | Pologne. L. fl. 500f. | .. |
| Billet de change. | 22 3/4 | Lots de Rd. 50 f. | .. |
| Syndic. d'amort. | 93 15/16 | Espagne. E. Ard. | 49 15/16 |
| • 3 1/2. | 76 1/8 | Dito grd. | .. |
| Soc. de comm. P. B. | 164 3/8 | Dette différ. anc. | .. |
| • nouvelle. | .. | • nouv. | .. |
| Russie, H. et Cr. 5 | 104 1/2 | • passive. | 5 5/16 |
| • 1829, 5 | 104 1/2 | Autriche. Métal. 5. | 100 11/16 |

ANVERS, LE 16 AOUT.

| | | | | |
|----------------------|--------------|-----------------------------------|-------------|---|
| ANVERS. Det. activ. | 106 1/2 | NAPLES. Cert. Falc. | 91 1/2 | P |
| • Det. différ. | 45 1/2 | • KTAT-RO. Lev. 1832. | 100 3/4 | P |
| Emp. de 48 mill. | 101 3/8 P | • à An. 1834. | 97 1/2 | |
| HOLL. Dette active. | .. | | | |
| Rente remboursab. | 97 1/4 P | | | |
| AUTRICHE. Métall. | 104 3/8 A | | | |
| Lots de fl. 100. | .. | Amst. c. jours. | pair | |
| • de fl. 250. | 428 1/2 P | Rotterd. Idem. | 100 | P |
| • de fl. 500. | 690 1/2 P | Paris. Idem. | 118 av. | |
| POLOG. Lots fl. 300. | 113 1/2 F | • 2 mois. | 518 0/10 P. | |
| • fl. 500. | 134 1/2 | Lond. p ^r Estr. c. j. | 49 3/4 | |
| BRÉSIL. E. à L. 1834 | 85 1/4 A | • 2 mois. | 39 1/4 | |
| ESPAG. Empr. 1834. | 19 1/2 1/4 A | Hann. p ^r 40 HB. c. j. | 35 3/16 | |
| D. diff. 1834. | .. | • 2 mois. | 35 1/2 | |
| Dit. p. 1834. | .. | Bruxelles et Gand. | 114 0/2 | |
| Dette diff. | 7 1/2 A | | | |

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 16 AOUT 1837.

Malgré la baisse à Londres de 3/8 0/10, l'Actif Espagnol a été assez ferme à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 19 3/8 1/2 et reste 19 3/8 argent au comptant. Primes à un mois 21 1/2 dont 1 0/10 courts. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 16 AOUT.

| | | | |
|---------------------|---------|------------------------|-----------|
| COURS | | BRUXELLES, LE 16 AOUT. | |
| Emp. Rotsch. | 101 3/8 | Act. des Hauts-F. | 144 1/2 A |
| Fin cour. | 101 3/8 | Act. Charb. Flenu. | 134 1/4 A |
| • 1836, 4 1/2. | 92 1/2 | Act. Banq. fenc. | 98 7/8 |
| • Fin cour. | 92 1/2 | Act. Ch. H. et W. | .. |
| Dette active 2 1/2. | 53 1/4 | Act. Ch. Schlessin. | 116 1/2 A |
| E. de la ville 1832 | 99 1/2 | Act. Entr. Indust. | 130 1/2 |
| Dette active holl. | 52 3/4 | Act. Ch. Lev du F. | 130 1/2 A |
| Rente domaniale. | 97 1/4 | Act. S. d'Ougrée. | .. |
| BRÉSIL 1834. | 85 1/4 | Act. S. Sars-Lonch. | .. |
| AUTRICHE. Métal. | 104 3/8 | Act. Ch. de fer. | .. |
| ROME. 1832. | 104 1/2 | Act. S. de Venne. | .. |
| NAPLES. Falconnet | 91 1/4 | Act. bat. à V. Anv. | .. |
| • Banque Tav. | .. | Act. S. St. Léona. | .. |
| PORT. Dona Maria. | .. | Act. S. Chatelin. | 134 1/2 P |
| ESPAG. Ard. 1834. | 19 1/4 | Act. S. Verreries. | .. |
| • Fin cour. | 19 1/4 | Act. Ecl. gaz. ré. | .. |
| • gros. pièces. | 20 1/2 | Act. S. Raffinerie. | .. |
| • pr. 4 m. d. f. | 20 1/2 | Act. Verr. Charb. | 114 1/2 A |
| • différée 1834. | .. | Act. Expl. l'Espér. | 110 1/2 A |
| • anc. | .. | Act. des Brasseries | .. |
| • dette passive. | .. | Act. Librairie H. | .. |
| | | Act. Typogr. W. | .. |
| | | Act. Fabr. Tapis. | .. |
| | | Act. Fabr. de fer. | 103 1/4 |
| | | Act. Mutual. ind. | 113 1/8 P |
| | | Act. C. de Bruges. | 100 1/4 P |
| | | Act. H. F. Monc. | .. |
| | | Act. lib. Meline. | .. |
| | | Act. S. act. rém. | 101 7/8 |
| | | Act. S. de Flén. | .. |
| | | Act. Ebnisterie. | .. |
| | | Act. Librairie Sc. | .. |
| | | Act. Fab. Pianos. | .. |

VIENNE, LE 7 AOUT.

Métalliques, 105 1/2. — Actions de la Banque, 1377 1/2.